

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELIA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE
membres titulaires et membres suppléants Bernard CERF.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Christine DEL PIE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Laurent BROCHET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin	Le 22 juin	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2018-05-12 Ecole de musique- Création d'une régie de recettes *Rapporteur : Christian RAYOT*

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouées aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 2018-04-15 relative à la prise de compétence « École de musique »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27 juin 2018,

Lors de sa séance du 31 mai 2018, la Communauté de communes du Sud Territoire a validé la prise de compétence « Étude, construction, entretien et fonctionnement d'équipements et/ou de services culturels d'intérêt communautaire » étant considérés d'intérêt communautaire « École de musique intercommunale : gestion de l'enseignement musical en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'une école de musique d'échelle intercommunale ».

Cette compétence sera ainsi effective au 1er septembre 2018 ; la rentrée scolaire de l'école de musique est fixée au lundi 17 septembre 2018. Les inscriptions se dérouleront sur les semaines précédant la rentrée.

La perception des inscriptions annuelles à l'école de musique sera réalisée dans les locaux de l'école de musique, sur les 2 sites actuels conservés :

- à Beaucourt, au Foyer Georges Brassens, Place Salengro
- à Delle, dans les locaux de l'école de musique / Union Delloise, 83 fbg de Belfort.

Pour ce faire, il y a lieu de créer une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les paiements par les usagers de l'inscription à l'école de musique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la création d'une régie de recettes pour la gestion de l'école de musique intercommunale,
- d'autoriser le Président à prendre l'arrêté réglementaire,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 JUL. 2018

Le Président, Le Vice-Président



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER

